



LA CONVENTION *POLY-HONDONE FISHERY - MAURITANIE:* *Analyse des Impacts Economiques, Sociaux, Environnementaux*

Dr A Mahmoud Cherif, Pêchecops, Juillet 2011

Présentée comme un modèle pour la promotion d'activités à forte valeur ajoutée permettant de tirer profit de ressources pélagiques abondantes et à faible valeur marchande, le programme d'investissement, tel que repris dans la Convention entre le groupe chinois POLY-HONDONE PELAGIC FISHERY et la Mauritanie, signée en Juin 2011, cible en priorité les démersaux, en particulier le poulpe, ce qui va à l'encontre de la politique sectorielle, centrée, à travers le plan d'aménagement, sur la réduction de l'effort de pêche.

Mise en place alors que les négociations de l'Accord de partenariat pêche entre la Mauritanie et l'UE commencent, cette convention avec le groupe chinois ne fait que renforcer le scepticisme de certains vis à vis de notre politique de pêche. Pour eux, le retrait possible des céphalopodiens européens sera suivi de l'introduction d'autres bateaux de pêche étrangers peu regardants quant à la durabilité des pêches. Ce sentiment est conforté par certaines décisions récentes, comme celle d'autoriser le chalut bœuf, qui ne semble pas refléter le souci de bonne gestion avancé pour interdire la chaîne racluse utilisée par les crevettiers européens.

Commentaires sur des éléments de la Convention

Accès aux ressources

Il s'agit du volet le plus sensible du programme d'investissement. Un accès est octroyé à:

- 15 chalutiers de pêche démersale,
- 10 chalutiers bœuf,
- 20 senneurs,
- 6 navires côtiers (*caseyeurs*),
- 8 palangriers,
- 100 pirogues.

Ni les caractéristique des navires (taille, puissance), ni les captures prévues ne sont renseignées. On ne mentionne dans la convention que les petits pélagiques, - ce qui ne correspond pas à la composition de la flotte amenée, qui comprend une majorité de navires de pêche démersale.

L'introduction de ces bateaux dans des pêcheries démersales surexploitées, avec des stocks qui ont perdu entre 50% et 90% de leur biomasse, et pour lesquels la stratégie sectorielle et les plans d'aménagement prévoient une réduction des capacités de pêche-, ne fera qu'aggraver la crise du

secteur de la pêche. Pour le poulpe, espèce phare de nos pêcheries, la stratégie sectorielle 2008-2012 rappelle que la *'surexploitation du poulpe déjà soulignée à la fin des années 80, n'a fait que s'accentuer'*¹.

L'arrivée de cette flotte va également lourdement peser sur l'équilibre des stocks pélagiques, qui, bien qu'abondants, sont fragiles. Autrefois considérés comme économiquement peu importants, inépuisables, et bradés à vil prix, les petits pélagiques, sont à présent devenus des réserves stratégiques de la ZEE mauritanienne. En termes de redevance de licence, par exemple, les armements pélagiques européens représentent 42% des redevances payées par les armateurs de l'UE².

¹ L'effort de pêche était excédentaire de 25% en 1998, de 30% en 2002, de 40% en 2006, selon le 5^e Groupe de Travail de l'IMROP.

² 4,4 Millions d'euros sur 10,4 Millions d'euros au total

Les stocks de petits pélagiques sont actuellement les plus menacés, du fait de leur fragilité (forte dépendance des facteurs environnementaux, risques d'effondrement), et de l'accroissement incontrôlé de l'effort de pêche, lié à une forte demande du marché,

Investissements à terre: tirer les leçons du passé

Dans le préambule de la Convention, les justifications avancées pour son adoption sont l'investissement de 100 millions USD³, et les retombées socio-économiques attendues pour la Mauritanie, en termes d'emplois, de valeur ajoutée, de recettes en devises générées par l'exportation des produits.

La Mauritanie a déjà connu de telles promesses...

Dans les années 1970, Nouadhibou abritait un complexe industriel pouvant traiter 300 000 tonnes/an de poisson frais, deux usines de farine et huile de poisson, qui pouvaient traiter respectivement 200t/jour et 600t/jour, 3 unités produisant du poisson salé séché, une conserverie de thon, une unité de filets congelés, trois entrepôts frigorifiques, ainsi qu'un laboratoire d'analyse des produits de la pêche.

Début des années 1980, ces usines furent fermées, lorsque le gouvernement constata que les faveurs octroyées aux armements étrangers pour approvisionner ces usines, - notamment l'octroi de licences sans frais-, constituait un manque à gagner insupportable pour le trésor public, ainsi privé des recettes de licences. De plus, les armements étrangers n'assuraient pas correctement l'approvisionnement des usines, ce qui réduisait à néant la

notamment pour la farine, dont le prix a fait un bond spectaculaire ces dernières années. La principale espèce, la sardinelle, est d'ailleurs considérée comme surexploitée.

compensation escomptée en matière de création de valeur ajoutée et de recettes fiscales indirectes.

Le développement consécutif d'une flotte nationale de bateaux congélateurs n'a pas pris le relais pour l'approvisionnement des usines. C'est seulement le développement de la pêche artisanale, fin des années 1980, qui a permis de faire naître un nouveau complexe industriel, à Nouadhibou et Nouakchott, basé surtout sur la congélation et l'exportation de produits de la pêche artisanale: poulpes fournis par la pêche aux pots, démersaux côtiers frais pêchés à la ligne, œufs de mullets transformés produits par la pêche aux filets. Actuellement, on compte en plus une usine de produits semi transformés de petits pélagiques, employant plus de 400 personnes, et une usine de préparation de plats précuits, toutes deux approvisionnées par la pêche artisanale.

Quant à la farine de poisson, le bilan fut catastrophique: usines à terre non approvisionnées, suivi d'une expérience désastreuse de transformation à bord de navires usines en mer. On peut citer le cas du groupe hollando-sud africain *Interpêche*, dont les 15 bateaux utilisaient un système de pompage direct des petits pélagiques vers le navire de pêche, puis vers le navire usine. Cela a conduit à un véritable massacre au sein des bancs de petits pélagiques, avec des retombées dérisoires pour le pays.

³ S'agissant de l'investissement, il est dit que le montant peut être inférieur de 20% (ie 20 millions USD), ce qui laisse 80 millions USD.

Usines de farine

La Convention propose le développement d'usines de farine de poisson. Hors, ces trois dernières années, sept usines ont déjà été construites par des groupes privés, motivés par la flambée des prix de la farine (de 600 USD en 2006 à 1800 USD en 2009). Il faut rappeler ici que pour une tonne de farine destinée à l'aquaculture industrielle, il faut plusieurs tonnes de petits pélagiques comme la sardinelle, base de la consommation du poisson dans beaucoup de pays tel le

Entrepôts frigorifique, usine de glace

La construction proposée de telles infrastructures ne correspond pas à un besoin. Les capacités pré-existantes sont sous utilisées (elles ne travaillent qu'à 30%

Les usines de traitement

La convention propose la construction d'usines de traitement de produits de la pêche, mais ne précise pas de quel type de traitement, ni de quel produits il s'agit. Il est à remarquer que la Chine s'est spécialisée dans la préparation de produits semi finis à destination de l'industrie de transformation,

L'atelier de fabrication de pirogues

La construction, proposée par la convention, d'un tel atelier, ne répond pas non plus à un besoin. Le Ministère des pêches a déjà décidé de geler l'immatriculation des pirogues, dont le nombre (plus de 6000) est jugé excessif. Il faut aussi remarquer qu'il existe déjà 15 ateliers de fabrication de pirogues en polyester et un atelier de fabrication de pirogues en aluminium, opérés par des PME mauritaniennes.

Sénégal, le Nigéria, etc. En cas de baisse des prix sur le marché international de la farine de poisson, ou d'effondrement des stocks de petits pélagiques, ce sera une véritable désastre écologique et économique pour notre pays.

En outre, l'industrie de farine est une activité polluante, et qui produit relativement peu d'emplois, et peu de valeur ajoutée.

du potentiel): c'est une simple activité de conditionnement/exportation de matières premières, à valeur ajoutée très faible, qui ne crée pas beaucoup d'emplois.

- qui capte la plus grande part de valeur ajoutée -, avec comme principal débouché l'Union Européenne. Il pourrait donc s'agir de ce genre de traitement peu poussé, ce qui correspond au faible nombre d'emplois créé à terre qui est annoncé.

Ajouter un atelier de fabrication de pirogues n'a pas de sens si la Mauritanie veut promouvoir la pêche durable, et risque seulement de faire périr les ateliers existants. La seule possibilité serait de développer un atelier de fabrication de petits navires côtiers, pontés, pour la pêche pélagique, (comme la senne artisanale).

Quais de débarquement

La construction de quais de débarquement ne répond pas aux besoins. Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est plutôt de renforcer les deux ports de Nouadhibou (PAN, EPBR), en concertation avec les programmes existants lancés par le Japon, l'Espagne, etc

Avec leurs capacités actuelles, l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR) et le port autonome de Nouadhibou (PAN) peuvent accueillir l'ensemble des navires, nationaux ou étrangers, en dehors des quelques 60-80 chalutiers qui pêchent les petits pélagiques, qui, par leur grande taille et l'abondance des captures, exigent une infrastructure plus importante que celle du PAN. Le projet de

Centre de formation

La construction d'un centre de formation est un projet non prioritaire. Mieux vaut renforcer l'existant si nécessaire: Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP), lycées technique et

Dérogation en matière de commercialisation des produits exportés

La libre exportation des produits octroyée par la convention, qui déroge à la règle générale qui veut que tous les produits non élaborés passent par la SMCP, crée un grave hiatus dans ce système et constitue un motif

Port de pêche pélagique de Nouadhibou permettrait donc d'accueillir ces derniers et de compléter le dispositif de domiciliation de la totalité des captures réalisées dans la ZEE mauritanienne.

Si on inclut dans ces nouveaux aménagements un chantier de réparation navale, avec son bassin pour la mise à sec des navires, et des ateliers bien équipés pour l'entretien et la réparation, et qu'on crée un environnement incitatif, juridique, fiscal, commercial, le port de Nouadhibou, grâce à sa position stratégique privilégiée, pourra rivaliser avec les principaux ports de la sous-région.

centres de formation professionnelle, qui vont bénéficier de l'important financement prévu par le projet dont les documents viennent d'être signés avec Banque Mondiale, CASANPAC – ex PDPAS) etc.

de préoccupation quant à la transparence des opérations de la société chinoise, dont l'opacité risque d'être aggravée par le débarquement sur ponton privé, exclusivement réservé à ses produits.

Analyse des Conséquences

Conséquences sur les pêcheries artisanales

La pêche artisanale est aujourd'hui devenue le moteur principal de développement du secteur.

En effet, si la Mauritanie a engrangé beaucoup d'argent des armements étrangers sous licence, ceux-ci n'ont jamais formé de mauritaniens pour leur permettre de prendre progressivement ces activités à leur compte. La mise en valeur des ressources halieutiques du pays continue donc à dépendre fortement des armements étrangers. Leur production ne transite pas par les circuits économiques locaux. Alors que les captures dans la ZEE mauritanienne sont deux fois plus importantes que dans les eaux sénégalaises, et la consommation locale nettement inférieure, la Mauritanie est loin derrière le Sénégal, - qui se repose essentiellement sur sa pêche artisanale-, pour ce qui concerne l'exportation des produits de la pêche.

La Pêche artisanale et côtière (PAC) est la seule activité bien maîtrisée par les nationaux, pour laquelle ils ont développé un savoir-faire englobant l'ensemble du processus de production, à partir de la fabrication des équipements, la gestion et l'exploitation de ces équipements, jusqu'au traitement et la commercialisation des produits, et les services annexes.

L'histoire du développement de la pêche artisanale au poulpe est, à cet égard, pleine d'enseignements. Prenant le relais d'un projet pilote initié en 1977 par la coopération japonaise, la politique de pêche de 1987 a permis un développement fulgurant de cette activité, dont la

production est passée de moins de 100 tonnes en 1985, à plus de 12.000 tonnes en 1992.

Mais, dès 1992, les problèmes ont commencé à surgir, avec les dégâts infligés aux pêcheurs dans leur zone de pêche par les chalutiers d'origine chinoise. Ces navires avaient été introduits massivement, dans le cadre d'un «renouvellement de la flotte» décidé au mépris des avertissements du Centre de Recherches CNROP et de la FAO sur le mauvais état du stock de poulpe.

Ce conflit a cassé l'élan de développement de la pêche artisanale au poulpe, occasionnant des milliers de perte d'emplois, et contribué, avec l'arrivée de la flottille européenne dans l'accord de pêche de 1996, à la grave dégradation des stocks démersaux.

La production de la pêche artisanale au poulpe est alors tombée en dessous de 4000 tonnes, alors qu'on s'attendait à la voir continuer son ascension pour atteindre 15000 tonnes.

Les interactions entre le nouvel armement introduit via la Convention *Poly-Hondone Fishery* et les importantes pêcheries artisanales mauritaniennes de mullet, courbine, poulpe, etc, devraient donc être soigneusement analysées, pour éviter la réédition de ce scénario de conflit qui a opposé les chalutiers chinois aux artisans mauritaniens et a freiné le développement de la pêche artisanale locale.

Pourquoi donner la priorité à la pêche artisanale et côtière (PAC)?

On a souvent tendance à réduire les avantages de la PAC aux seuls aspects emplois, nourriture, et faible intensité capitalistique, ce qui amène certains à douter du bien-fondé de cette priorité, arguant que l'argent venant de la vente des licences peut servir à financer la création d'emplois dans différents secteurs.

Cette vision ignore le fait que, avec les licences, l'essentiel de la valeur ajoutée et de la rente est prélevé à l'étranger, ce qui limite les recettes fiscales susceptibles d'être investies dans le pays. Ainsi, pour la pêche céphalopodière (qui représente plus de 90 % des recettes nettes en devises du secteur), la rente qui en est tirée pourrait atteindre 112 millions USD, contre moins de 70 millions actuellement. Malgré tout, la PAC mauritanienne a fait des progrès remarquables. Elle représente aujourd'hui:

- 80000 tonnes de poisson débarquées par an ;
- plus de 80% de la matière première des usines;
- un chiffre d'affaires annuel en devise de 90-100 millions de USD ;
- une valeur ajoutée locale représentant près de 90% du chiffre d'affaires;
- 35 000 emplois sur les 40000 induits par l'ensemble du secteur ;
- La couverture totale des besoins du pays en protéines halientique (12000-15000 tonnes).

En outre, c'est l'activité qui génère le taux le plus élevé de rente halientique, pouvant être prélevée sous forme de droits et taxes au profit du Trésor Public, avec une contribution directe et indirecte considérable sur la réduction de la pauvreté. La PAC a donc largement mérité la priorité qui lui est accordée; aussi, ses possibilités actuelles et futures d'expansion devraient être prises en compte dans les priorités d'accès à la ressource fixés par les plans d'aménagement des pêcheries; cela implique également que la détermination des surplus susceptibles d'être cédés aux navires étrangers tienne compte de ces priorités.

Conséquences sur l'emploi des mauritaniens

Le programme a prévu la création de 2463 emplois pour les mauritaniens, dont 800 dans les usines et 1 663 embarqués. Les emplois en mer font donc le double des emplois à terre, alors que la proportion devrait être l'inverse, si tout le produit était débarqué localement pour être traité à terre.

Ce qui veut dire que la partie la plus importante ne sera pas débarquée, et que les usines ne feront pas une transformation à haute valeur ajoutée, se concentrant sans doute sur la production de farine qui est une industrie à faible intensité d'emplois.

Ces emplois créés, selon le libellé de la convention, ne seront accessibles aux mauritaniens qu'à condition qu'ils disposent des qualifications requises. Ce nombre emplois pouvant être créés reste négligeable face au risque de pertes d'emplois, dans la pêche artisanale des petits pélagiques.

Sur base des chiffres existants, on peut évaluer que, avec les 100 000 tonnes par an accordées à *Poly-Hondone Fishery*, quelques 16 000 emplois pourraient être créés par une exploitation de type artisanal (5400 emplois embarqués et le double d'emplois à terre).

Impact sur les recettes en devises et budgétaires du pays

La convention octroie à *Poly-Hondone Fishery* des conditions fiscales très avantageuses, dont la généralisation serait catastrophique pour le budget de l'Etat, et ce, à un moment où le Gouvernement tente de mettre en place la domiciliation des captures, la fin du système de licences libres, et un régime fiscal permettant de prélever la rente au profit du Trésor public.

D'autre part, la Convention stipule que les droits d'accès pour les navires chinois sont égaux à ceux des nationaux, tandis qu'elle exonère les produits transitant par l'usine de

droits d'accès indirects, qui vont se chiffrer plus d'un milliard d'ouguiyas par an. En comparaison, la taxe prévue par la convention *Poly-Hondone Fishery* pour le chalut pélagique n'est que 900 UM/GT/mois, alors que les armateurs européens doivent acquitter un droit de 6 à 8 euros (ie 20000 UM, soit plus de 22 fois le taux appliqué à *Poly-Hondone Fishery*). Si on ajoute au paiement des armateurs la contribution européenne, on arrive à 50 euros/GT/mois, soit près de 150 fois plus que ce qui sera payé par les navires chinois.

Impact en termes de création de valeur ajoutée (VA)

En termes de VA, il faut noter que :

- L'entreprise peut importer hors taxes l'ensemble de ses besoins en intrants, y compris le carburant, nourriture, produits semi-finis pour la production, privant ainsi l'économie locale des retombées correspondantes;
- Les produits manufacturés sont exonérés de droits de sortie (TPS et autres droits d'accès indirects);
- L'expérience de l'armement des sociétés mixtes mauritano chinoises montre que seuls les postes subalternes faiblement rémunérés sont occupés par des mauritaniens, l'encadrement étant chinois, si bien que l'essentiel de la masse salariale échappe à l'économie locale,
- L'investisseur bénéficie, pendant la durée de la convention (25 ans), en plus de la stabilisation de son régime fiscal, de l'exonération totale de l'Impôt Minimum Forfaitaire, - IMF -, ainsi que d'un système de déduction qui équivaut à une exonération totale des impôts sur les bénéfices,

- Le transfert d'actions opérés par des actionnaires et les augmentations de capital sont hors taxes et droits de timbre,
- L'investisseur bénéficie d'une exemption totale de patente ou de tout autre impôt pouvant s'y substituer, de la contribution foncière sur les propriétés bâties, la détention ou l'occupation d'éléments immobiliers et mobiliers, corporels ou incorporels, affecté à l'activité;
- L'investisseur est exonéré de droits d'enregistrement, et de timbre, et d'impôts sur les revenus des capitaux immobiliers (IRCM).
- La convention prévoit l'ouverture d'un compte, librement convertible, dans lequel l'investisseur peut loger 75% de ses recettes d'exportation, qu'elle pourra librement transférer à l'extérieur;
- Ce pourcentage de devises signifie, *grasso modo*, que la Société ne laisse en Mauritanie que 25% de son chiffres d'affaires, - la valeur ajoutée locale en devise. En comparaison, la PAC à une valeur ajoutée incluse en devises de 89% pour cents.

Implication vis-à-vis des principaux partenaires

La «Bataille pour le poisson mauritanien» actuelle implique deux partenaires majeurs de la Mauritanie: la Chine et l'Union européenne.

L'UE et ses pays membres constituent les bailleurs de fonds majeurs de la Mauritanie et son plus grand partenaire commercial. En outre, l'UE est la principale puissance de pêche dans les eaux mauritaniennes, avec une centaine de navires.

La Chine est un pays ami de la Mauritanie, avec lequel existent des relations solides⁴. Depuis son entrée en force dans les eaux mauritaniennes à la faveur du renouvellement de la flotte nationale en 1991, la Chine a écoulé en Mauritanie des centaines de navires, - *plus de 80% des navires de la flotte nationale sont d'origine chinoise* -, une usine de traitement des produits de la pêche, dont elle conserve une part importante des parts sociales, et continue à assurer la gestion. Bateaux et usine ont été vendus à prix d'or aux partenaires mauritaniens.

Il est à remarquer que, selon une étude officielle de 2005, 100 de ces bateaux (sur un total de 130) n'ont pas été régulièrement immatriculés en Mauritanie (parce que non radiés du registre de pêche chinois), et

appartiennent à des sociétés mixtes mauritano-chinoises, dont la gestion est aux mains du partenaire chinois.

Ces navires, acquis de seconde main et devenus totalement obsolètes, sont aujourd'hui un fardeau pour la Mauritanie. Leurs produits sont de mauvaise qualité, bradés parfois à 50% de la valeur normale.

Si on ajoute aux prix exorbitants obtenus pour les navires vendus à la Mauritanie, les recettes engrangées par les entreprises chinoises, et les divers contrats pour des travaux de bâtiments et d'infrastructures, ces entreprises chinoises ont engrangé des bénéfices colossaux, allant bien au-delà des sommes investies dans 'l'aide à la Mauritanie'. La Chine tire un énorme profit de sa coopération dans le secteur des pêches avec la Mauritanie.

Pour plus d'informations:

Dr Ahmed Mahmoud Cherif

Pêchecops

mahmoud.cherif46@gmail.com

⁴ Ces relations ont pris naissance lorsque le président Moktar Ould Daddab avait réussi à convaincre plusieurs pays africains, de voter en faveur de la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU, permettant à la RP de Chine de récupérer sa place à l'ONU. Les dirigeants chinois, à commencer par le premier ministre Chouen Lai ont toujours rappelé cela, et ont décidé d'apporter à la Mauritanie une aide pratiquement sans autre limite que sa capacité d'absorption. C'est ainsi que, par exemple, le port de Nouakchott, dit Port de l'Amitié, - refusé par les partenaires traditionnels pour des raisons de coûts, de difficultés techniques ou d'autres motifs comme la volonté de certaines puissances de maintenir Dakar comme point de débarquement-, a été développé grâce à l'appui de la Chine.